

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Séance du 24 Septembre 2014

17 - COMMUNICATION

17.1 - Partenariat et convention n° 2014-880 entre Tisséo-SMTC et l'association Toulouse Polars du Sud organisatrice de la sixième édition du festival international des littératures policières de Toulouse.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM. RAYNAL, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la sixième édition du festival international des littératures policières de Toulouse qui se tiendra les 10, 11 et 12 octobre 2014, il a été convenu d'établir un partenariat entre Tisséo-SMTC et l'association Toulouse Polars du Sud. A cet effet, une convention fixant les engagements réciproques des parties sera conclue.

ENGAGEMENT DE TISSEO-SMTC

Mise à disposition de titres de transport

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la mise à disposition de titres de transports pour faciliter le déplacement des auteurs et des participants au rallye, du cœur de Toulouse au lieu du festival :

- 70 tickets 10 déplacements (valeur unitaire : 13.40€ TTC),
- 300 titres tribu (valeur unitaire : 5,50 € TTC).

Le montant total de non-recette pris en charge par Tisséo-SMTC est donc de **2588 EUROS TTC**.

Diffusion d'annonce sonore

Tisséo-SMTC par ailleurs, autorisera la diffusion d'une annonce sonore sur son réseau dans les stations de métro des lignes A et B.

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION TOULOUSE POLARS DU SUD

L'association Toulouse Polars du Sud s'engage à :

- Assurer la réalisation du spot audio et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.
- Émettre le logo de Tisséo sur l'ensemble des documents de communication (print et web) de la manifestation
- Distribuer les nouvelles « Tisséo Polar ».

* *
*

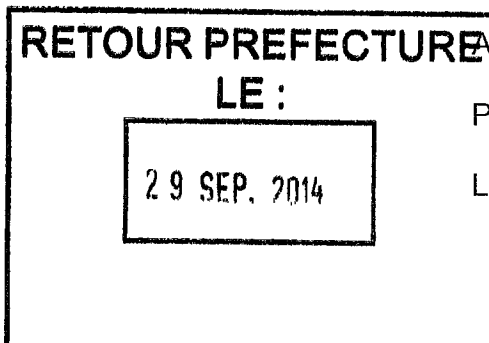
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association Toulouse Polars du Sud.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention avec l'association Toulouse Polars du Sud.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES

CONVENTION

n° 2014-380

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE dont le siège social est situé 7, esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES dûment habilité à cet effet, par délibération n° 2014.09.24.17.1 du 24 septembre 2014,

Ci-après dénommé « **TISSEO-SMTC** »
ET

L'ASSOCIATION TOULOUSE POLARS DU SUD, 14, avenue des Gruis – 31830 PLAISANCE DU TOUCH, représentée par son Président.

Ci-après dénommée « **L'ASSOCIATION TOULOUSE POLARS DU SUD** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Article 1 - Cadre Général

Dans le cadre de la sixième édition du festival international des littératures policières de Toulouse qui se tiendra les 10, 11 et 12 octobre 2014, il a été convenu d'établir un partenariat entre Tisséo-SMTC et l'association Toulouse Polars du Sud.

Article 2 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo-SMTC et de l'association Toulouse Polars du Sud dans le cadre des actions organisées par l'association Toulouse Polars du Sud.

ACTIONS ENVISAGÉES

Article 3 – Engagements de Tisséo-SMTC

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la mise à disposition de titres de transports pour faciliter le déplacement des auteurs et des participants sur le lieu du festival :

- 70 tickets 10 déplacements (valeur unitaire : 13.40€ TTC),
- 300 titres tribu (valeur unitaire : 5,50 € TTC).

Le montant total pris en charge par Tisséo-SMTC est donc de 2588 EUROS TTC.

Tisséo-SMTC par ailleurs, autorisera la diffusion d'une annonce sonore sur son réseau dans les stations de métro des lignes A et B.

Article 4 – Engagements de l'association Toulouse Polars du Sud

L'association Toulouse Polars du Sud s'engage également à :

- Assurer la réalisation du spot audio et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.
 - Emettre le logo de Tisséo sur l'ensemble des documents de communication (print et web) de la manifestation.
-
- Distribuer les nouvelles « Tisséo Polar »

Article 5 – Durée

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation du festival ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin au plus tard le 12 octobre 2014 (minuit).

Article 6 - Résiliation

La convention peut être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des Parties, notamment en cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, moyennant un préavis de deux semaines, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 - Litiges

Tout litige qui ne pourra être résolu à l'amiable entre les Parties relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la convention sera soumis à la juridiction compétente.

Fait à Toulouse, en quatre exemplaires, le

Pour TISSÉO-SMTC
Le Président

Pour l'association Toulouse Polars du Sud
Le Président

Jean-Michel LATTES